

CALENDRIER ETUDIANTS BIOINGENIEURS

Année académique 2018-2019

ETUDIANTS BACHELIER BLOC 3

Anglais scientifique et projet de recherche	Rapport du projet de recherche à envoyer en format .pdf au plus tard le vendredi 5 avril 2019 (<u>avant midi</u>) au Professeur Christian Hermans (christian.hermans@ulb.ac.be)
--	---

ETUDIANTS MASTER BLOC 1

Mémoire de fin d'études (entamé durant les vacances académiques qui précèdent le bloc 2 du MA)	Le vendredi 17 mai 2019 : les étudiants désireux de commencer leur mémoire durant les vacances académiques qui précèdent le MA2 ont l'obligation d'en informer l'école par un courrier/courriel adressé à l'adjointe de l'Ecole, Mme Hendrickx, S.UB2.155
Stages qui se dérouleront entre juillet et octobre 2019	Mercredi 26 juin 2019, avant midi : Remise de la convention de stage signée par le maître de stage et le superviseur académique, chez le conseiller pédagogique Romain Depireux, local UB4.225

ETUDIANTS MASTER BLOC 2

Choix cours à option	Suivre strictement la procédure ci-après : - Compléter le formulaire en ligne sur le site de l'Ecole de bioingénieurs et le renvoyer à eib@admin.ulb.ac.be pour le vendredi 4 octobre 2018 au + tard; quand vos choix auront été validés par les présidents de jurys des masters, vous recevrez un mail vous autorisant à encoder vos options en ligne sur MONULB.
Thème du mémoire de fin d'études	Compléter le formulaire adhoc (cfr site EIB) et le communiquer à l'ajointe de l'Ecole au plus tard le vendredi 4 octobre 2018 : - une 1ère version par mail (sans la signature du directeur) à l'adresse eib@admin.ulb.ac.be , - une 2 ^e version papier (AVEC la signature du directeur de MFE) à déposer au secrétariat de l'école-Local UB2155
Titre définitif du mémoire et choix de la session	Formulaire à communiquer au plus tard mardi 23 avril 2019, 12h, à l'adjointe de l'Ecole, par courriel ou courrier
Dépôt Mémoire de Fin d'Etudes	5 exemplaires du M.F.E. à remettre par l'étudiant aux personnes suivantes : Directeur + les 2 lecteurs + Secrétaire du Jury + adjointe de l'Ecole, Mme Hendrickx (cet exemplaire faisant foi du dépôt à la date prévue), voir dates ci-après

DATES DEFENSES MFE 1^{ère} SESSION

Défenses des M.F.E.	Lundi 1 et mardi 2 juillet 2019
Dépôt des M.F.E.	Lundi 17 juin 2019 (de 10 à 14h), local UB2.155
Délibération des années de masters	Vendredi 5 juillet 2019, 10h, salle Solvay (à confirmer)
A l'issue de la délibération et jusqu'au 10 juillet 2019	Inscription à la 2 ^e session (y compris les étudiants qui ne doivent plus passer que le mémoire !!!)

DATES DEFENSES MFE 2^e SESSION

Défenses des M.F.E.	Lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 septembre 2019
Dépôt des M.F.E.	Lundi 19 août 2019 (10 à 14h), local UB2.155
Délibération des années de masters	A confirmer
Proclamation des années de master	A confirmer

DATES DEFENSES MFE JANVIER 2018

Défenses des M.F.E.	Semaine du 21 janvier 2019 (jour à fixer avec le directeur du MFE)
Dépôt des M.F.E.	Lundi 7 janvier 2019 (10 à 14h), local UB2.155

En janvier, la délibération a lieu immédiatement après les défenses.

TOUT RETARD DANS LE DEPOT DES DOCUMENTS SERA SANCTIONNE PAR DES PENALITES :

Les MFE défendus lors de la 1^{ère} session doivent être déposés le lundi 17 juin 2019. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

En cas de retard, les pénalités suivantes seront appliquées : 3 points pour un dépôt le mardi 18 juin ; 4 points pour un dépôt le mercredi 19 juin ; 5 points pour le jeudi 20 juin 2019. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 21 juin 2019 verront leur défense de mémoire automatiquement reportée à la 2^e session.

Les MFE défendus lors de la 2^e session doivent être déposés le lundi 19 août 2019. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

Pour la deuxième session, les pénalités seront : 3 points pour un dépôt le mardi 20 août ; 4 points pour un dépôt le mercredi 21 août ; 5 points pour le jeudi 22 août 2019. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 23 août 2019 seront sanctionnés par la note ABS au mémoire.

Les MFE défendus lors de la session de janvier doivent être déposés le lundi 7 janvier 2019. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

En cas de retard, les pénalités seront : 3 points pour un dépôt le mardi 8 janvier ; 4 points pour un dépôt le mercredi 9 janvier ; 5 points pour le jeudi 10 janvier 2019. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 11 janvier 2019 verront leur défense de mémoire automatiquement reportée à la session de juin 2019.